

n°95

Décembre 2016

SYLVINFO

Champagne-Ardenne

Sommaire

- 1 Éditorial
- 2 Robinier faux acacia
- 3 Disparition de JL Richard
- 4 FOGFOR 2017
- 6 Week-end champardennais
- 9 Parole au lecteur
- 10 Élections aux CRPF 2017
- 12 Rencontre des forestiers de Haute-Marne
- 13 Forestiers ardennais actifs
- 14 Randonnée, à la découverte de la gestion durable
- 15 Brèves

*La rédaction de Sylvinfo
vous souhaite
une très bonne année
2017*



Photo M. Mauas © IDF-CNPF

Editorial

Le monde change

Vous entreprenez de lire votre Sylvinfo avant que le monde change de bien des façons :

- ♦ tout d'abord par la fusion des CRPF, dès l'élection de vos représentants qui vous permettra d'exprimer l'intérêt que vous portez à la forêt (les électeurs recevront prochainement le matériel de vote, qui se déroule de début janvier au 6 février par correspondance, donc sans avoir à se déplacer en mairie et distraire une fraction d'un dimanche). Votez massivement ! Et même s'il n'y a parfois qu'un candidat dans votre département, il est important que vous vous mobilisiez car le taux de participation attestera de la volonté des forestiers privés de peser dans les décisions qui concernent leurs biens et légitimera la représentativité de leurs élus,
- ♦ parce que tous vos élus professionnels vont être renouvelés à cette occasion et devront désormais exercer leurs responsabilités dans le cadre géographique singulièrement élargi de la Région Grand Est,
- ♦ parce que la politique forestière et le contrat de filière élaborés par l'Etat vont bientôt se décliner à l'échelle du Grand Est au fur et à mesure des travaux des groupes de travail de la Commission Régionale de la Forêt et du Bois. Ce ne sera pas sans conséquences pour le cadre de gestion de vos forêts.

Ainsi, c'est parce que notre écosystème forestier est un tout que l'ensemble de la filière a saisi à deux reprises et a rencontré tout récemment le Préfet de la Région Grand Est pour lui signifier que « ... *les objectifs fixés par le Programme Forêt Bois et le contrat de filière associé ... (et la) mobilisation supplémentaire de bois de 2,7 Mm³ seront totalement hors d'atteinte et irréalistes, si aucune solution n'est préalablement mise en œuvre concernant le déséquilibre sylvo-cynégétique* ».

Pour la 1^{ère} fois tous les partenaires de la filière forêt-bois, de l'amont à l'aval à l'échelle du Grand Est, ont signé cet appel. Comment imaginer que des propositions unanimes ne peuvent être entendues, sauf à considérer que l'avis de la filière est négligeable dans l'élaboration du contrat de filière ?

Patrice Bonhomme

Président de l'UFPCA

Président du CRPF de Champagne-Ardenne

*"Une forêt privée gérée et préservée
par un réseau d'Hommes compétents
au service des générations futures"*



Le robinier faux acacia

Le robinier faux acacia est une essence originaire d'Amérique du Nord, importée en France à partir du XVII^{ème} siècle. Sa ressemblance avec les Mimosacées, lui valut l'appellation erronée d'acacia, encore très couramment usitée. Le naturaliste Carl Von Linné le nommera au XVIII^{ème} siècle Robinia pseudacacia, en hommage à Jean Robin, botaniste du Roi sous Henri III, Henri IV et Louis XIII, réputé avoir implanté les premiers robiniers en Europe.

On le rencontre assez couramment en forêt, le plus souvent dans les bois récents et/ou dans des contrées formées de micro-propriétés. Les peuplements sont généralement très denses, laissant peu de place aux autres essences et on observe des tiges isolées de robinier au sein des peuplements voisins où il est en progression.

Le robinier peut s'accommoder de sols fort variés, de très acides à calcaires et de secs à humides.

Il ne fournira cependant de bons résultats que sur des sols frais à dominante sableuse ou limoneuse, légèrement acide à neutre. De la famille des Fabacées (légumineuses), cette essence a la propriété de fixer l'azote atmosphérique dans le sol et ainsi de l'enrichir.

Sa forte capacité à coloniser les espaces clairiérés, comme une parcelle forestière après coupe, et son grand pouvoir concurrentiel à l'égard des essences indigènes ont fait que cette espèce invasive est souvent considérée comme une « *peste végétale* », donc indésirable. La lutte contre le robinier dans les régénérations d'essences autochtones impose des entretiens bien plus fréquents que lorsqu'il est absent. Ces efforts sont souvent vains. Les produits chimiques le raréfient mais le détruisent rarement. C'est cependant un arbre qui permet d'obtenir différents produits à moindre coût :

- ◆ du bois de chauffage ; c'est un bon combustible, mais qui crée beaucoup d'étincelles,
- ◆ des piquets de clôture ou de vigne ; bois résistant et imputrescible, il est recherché dans ce domaine,
- ◆ du bois d'œuvre ; petits sciages d'intérieur et d'extérieur, avec des possibilités d'utilisation proches de certains bois exotiques, en particulier le teck. Sa nervosité impose toutefois aux transformateurs un séchage lent.

Actuellement, la valeur sur pied de ces produits est de l'ordre de 5 à 10 €/st pour le bois de chauffage, 10 à 20 €/st pour les piquets, 40 à 80 €/m³

pour le bois d'œuvre (ce différentiel de prix très important est notamment fonction de la régularité des produits dans une même coupe, qui fait souvent défaut dans les taillis non entretenus).

Il convient de préciser qu'en l'absence d'entretien dans les peuplements de robinier, on ne récoltera guère que du bois de chauffage et des piquets, voire quelques grumettes d'une qualité pas toujours satisfaisante (tronc cannelé, pourriture du cœur...). En France, la grande majorité des zones de robiniers est dans cette situation, poussant les industriels à chercher ce bois d'œuvre dans les pays de l'Est.

Le revenu annuel sur 40 ans d'un peuplement de robinier ira d'environ 150 €/ha/an sans entretien à 450 €/ha/an avec une sylviculture dynamique.

Des essais d'éclaircies tardives, dans des peuplements de 25-30 ans qui n'ont jamais été entretenus, sont en cours chez certains de nos adhérents et dans d'autres gestions. Les premiers résultats rapportés par le Centre National de la Propriété Forestière, encore partiels, laissent penser qu'une reprise de croissance est encore possible sur les meilleures stations, mais bien moins efficace qu'avec une sylviculture dynamique.

Il faut retenir du robinier :

- ◆ qu'il s'agit d'une essence invasive, supplantant aisément les espèces indigènes et qu'il est donc déconseillé de l'introduire dans des zones forestières où il n'est pas encore présent,
- ◆ qu'il peut se développer sur des sols très différents, mais ne trouvera de conditions suffisantes pour un bon développement que sur certains d'entre eux,
- ◆ que s'il est déjà présent et bien adapté, son entretien permet d'obtenir des résultats intéressants avec peu de frais, tandis que la lutte à son encontre est onéreuse et difficile.



Récolte d'un taillis simple de robinier, en forêt du Gâtinais, avec ici principalement du bois de chauffage et des piquets.

Disparition d'un très fidèle serviteur de la populiculture : Jean-Luc Richard

Photo © Groupement Champenois



Essai d'éclaircie tardive dans un taillis simple d'acacia d'environ 25 ans, au profit des tiges les mieux conformées et les plus vigoureuses, dans le Pays d'Othe

À l'instar du robinier, dont l'utilisation en grumes est encore marginale en France, des marchés se développent ou se redéveloppent ponctuellement avec d'autres essences dites secondaires, telles que le tilleul, le bouleau, ou encore le charme.

En effet, il sera nécessaire d'appliquer une sylviculture dynamique si l'on souhaite obtenir une bonne proportion de bois d'œuvre de robinier, pour peu que la station lui offre de bonnes conditions de croissance. On entend par dynamique des interventions mesurées et régulières. Il est conseillé de pratiquer un dépressage dans le jeune âge (vers 10 ans) suivi d'1 à 2 éclaircies fortes (vers 20 ou 17 et 25 ans), toujours réalisées au profit des meilleures tiges. Cela permet à ces dernières de se bonifier en vigueur tout en conservant leur qualité et de fournir du bois d'œuvre lors de la récolte finale (vers 40 ans). Un broyage en plein est préconisé dans les 2 ans suivant la coupe rase, afin de rajeunir les souches et observer un développement moins anarchique des tiges.

P. Pattier

Sources : BORDE B. 2011. *Le robinier faux acacia en Bourgogne*. CRPF Bourgogne. 19 pages ; 2005. *Le robinier faux acacia, peste ou opportunité ?*. CRPF Bourgogne. 2 pages ; J.C. RAMEAU, D. MANSION, G. DUMÉ. 1994. *Flore Forestière Française, 1 Plaines et Collines*. IDF. Ministère de l'Agriculture et de la Forêt. 1785 pages ; données internes du Groupement Champenois.



Emporté à l'aube de ses 60 ans, Jean-Luc Richard laisse un trou dans la populiculture champenoise déjà bien mal en point.

Tout jeune, il accompagne son père pour devenir bûcheron et débardeur de 1986 à 1999.

Il œuvrera beaucoup pour la coopérative Cofor 10, basée à Troyes durant cette période.

Après la tempête de 99, il achète un camion et une pelle à chenille pour restituer des chantiers en bon état, prêts à planter.

Puis naturellement vient l'heure du négoce, ce qui le conduit à devenir exploitant forestier à part entière. Son premier coup d'arrêt viendra du décès de son père, dans des conditions tragiques sur un chantier noyé dans son tracteur de dé-

bardage. Mais les équipes s'étoffent, les marchés vers l'Italie, pour le haut de gamme et vers la France se structurent.

En 2015, ce sont 60 000 tonnes de peupliers qui transitent par l'entreprise, qu'il gère avec son épouse.

La SARL compte alors 11 salariés, fait travailler 4 équipes de bûcherons et 4 entreprises de transport.

Marié en 2007, partageant avec son épouse 5 enfants et 5 petits enfants, il n'aura pas eu le temps de profiter d'une retraite tellement méritée.

À peine commençait-il à prendre du temps sur son bateau dans le sud de la France que la maladie aura réussi à prendre le dessus sur ce grand gaillard d'une gentillesse contagieuse.

La passion chevillée au corps, il aura cependant beaucoup transmis à ses salariés, à son entourage, à toute cette filière.

Son plus grand regret sera de ne pas voir son petit-fils Maxence lui succéder.

Souhaitons que son épouse trouve l'énergie pour continuer à faire vivre cette belle entreprise.

Nous lui témoignons en ces terribles circonstances notre plus fidèle soutien.

Ch. Baudot

Nécrologie

C'est avec tristesse que le monde forestier champardennais a appris le décès en juin dernier de deux experts forestiers qui auront marqué durablement la gestion forestière régionale :

♦ **Michel FRANCKET**, expert ardennais, décédé le 26 juin à l'âge de 76 ans.

♦ **Christian THIBAUDET**, expert marnais, décédé le 30 juin à l'âge de 79 ans.

Nous garderons un souvenir ému de ces deux personnalités et présentons à leurs familles nos très sincères condoléances.

Formez-vous à la gestion forestière en 2017 : inscrivez-vous aux formations FOGEFOR

Au sein de la région Grand-Est, c'est sur le territoire de la Champagne-Ardenne que les forestiers privés sont les plus représentés. Malheureusement, ceux-ci n'ont pas toujours les connaissances de base qui leur permettraient de gérer leur patrimoine forestier dans de bonnes conditions.

En 2017, nous vous proposons 6 cycles FOGEFOR. Il y a forcément un cycle fait pour vous !

Afin d'apporter des connaissances essentielles à l'ensemble des propriétaires forestiers particuliers de la région, l'Union de la Forêt Privée de Champagne-Ardenne (UFPCA) organise en lien avec le CRPF et les syndicats départementaux de nombreuses formations à destination des propriétaires forestiers intéressés par la gestion de leurs bois.

Pourquoi se former ?

Comme la plupart des propriétaires, vous faites probablement appel à un gestionnaire forestier. Cela ne vous dispense pas d'apprendre sur la gestion forestière, afin de pouvoir suivre, comprendre et mieux appréhender la gestion de vos bois. C'est de votre patrimoine dont il s'agit : vous êtes concerné !

Suivre un cycle FOGEFOR permet :

- ◆ de mieux dialoguer avec des professionnels de toute la filière grâce à un langage commun,
- ◆ d'être mis en situation et vous exercer lors des phases de terrain,
- ◆ d'identifier les personnes ressources qui pourront vous aider selon la problématique de vos peuplements (gestion, vente de bois, travaux forestiers, établissement d'un document de gestion, santé des forêts...),
- ◆ de préciser vos choix de gestion pour que le concours des techniciens s'y adapte.

Comment est organisé un cycle ?

Entre 10 et 25 stagiaires suivent chaque cycle de formation. Les journées s'organisent généralement ainsi : présentation relative à la thématique de la journée en salle le matin, puis exercices pratiques en forêt l'après-midi (visites de parcelles ou d'entreprises, simulations concrètes).

Différents types de cycles sont proposés selon vos besoins :

- **Cycle de base** : ce cycle de 8 à 11 journées donne les connaissances essentielles pour apprendre à gérer sa forêt. Il ne prétend pas faire du propriétaire forestier un spécialiste, mais a pour objectif de l'aider à tirer le meilleur parti des conseils et des aides des techniciens mis à disposition par les organismes forestiers. Pour ce type de cycle, pas besoin d'un prérequis.
- **Cycle de professionnalisation** : ce cycle de formation est bref (entre 2 et 4 journées) et a pour vocation de permettre au propriétaire forestier de maîtriser un sujet ou une technique en particulier. Un prérequis est nécessaire pour ce cycle : cette formation s'adresse aux propriétaires forestiers déjà actifs dans leur forêt ou ayant suivi une autre formation FOGEFOR.

Pour tous les stagiaires, un seul point commun : aimer sa forêt !

Programme des FOGEFOR pour 2017

Pour 2017, 5 cycles de professionnalisation vous sont proposés sur les Ardennes, l'Aube, la Haute-Marne ou la Marne. Un cycle de base s'adressant aux novices débutera le 9 décembre 2016. La première des 10 journées de formation se tiendra à Châlons-en-Champagne. Vous trouverez ci-dessous les programmes présentés pour ces différents cycles.

Comment s'inscrire à un cycle FOGEFOR ?

Pour participer à ces formations, il faut être propriétaire de bois ou ayant droit du propriétaire contribuant à la gestion (conjoint, enfant, ascendant) ou salarié d'un sylviculteur. Une participation financière est demandée à chaque stagiaire pour chaque cycle de formation. Les frais d'inscription sont de 100 € par cycle de professionnalisation (4 journées), tandis que pour les cycles de base, qui s'étalent sur 10 journées, les frais d'inscription s'élèvent à 200 €.

Les FOGEFOR, en grande partie subventionnés par le CNPF, par la CVO et le Conseil régional, font face à des restrictions budgétaires. Pour cette raison, les sujets des FOGEFOR pour 2017 ont été proposés aux financeurs et sont en attente de validation.

N'hésitez pas à vous préinscrire en renvoyant le coupon d'inscription ci-dessous (ou sa photocopie) à : **UFPCA section FOGEFOR - Maison Régionale de la Forêt et du Bois - Complexe agricole du Mont Bernard - Route de Suippes - 51000 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE (Contact / informations : 03 26 65 75 01).**



Pourquoi marque-t-on certains arbres avec des triangles ?

| | | | |
|---|---|------------|--|
| Cycle de base Marne / Haute-Marne 2016-2017 | Apprendre à gérer son patrimoine forestier | 09/12/2016 | Introduction du cycle FOGEFOR : La forêt française (régionale et marnaise) et son organisation |
| | | 13/01/2017 | L'utilisation des bois |
| | | 10/02/2017 | Les facteurs de production |
| | | 10/03/2017 | Description des peuplements |
| | | 07/04/2017 | Gestion et sylviculture (1/2) |
| | | 12/05/2017 | Gestion et sylviculture (2/2) |
| | | 16/06/2017 | La commercialisation des bois |
| | | 08/09/2017 | La conduite des jeunes peuplements |
| | | 13/10/2017 | les documents de gestion durable |
| | | 10/11/2017 | Fiscalité et santé des forêts |
| Cycle de professionnalisation Aube / Haute-Marne | Le Douglas : une essence d'avenir et une formidable opportunité pour les propriétaires forestiers | 31/03/2017 | La filière Douglas : quels produits pour quels marchés ? |
| | | 28/04/2017 | La mise en place et la gestion des jeunes peuplements |
| | | 19/05/2017 | La gestion des peuplements adultes |
| | | 23/06/2017 | Estimation, commercialisation et exploitation de mes douglas |
| Cycle de professionnalisation Ardennes | Guides et diagnostics de gestion forestière : les outils d'aide à la décision pour la gestion forestière | 12/05/2017 | Les guides de stations forestières |
| | | 09/06/2017 | Le diagnostic sanitaire |
| | | 08/09/2017 | Les guides de sylviculture |
| | | 13/10/2017 | Le «marteloscope», une simulation d'éclaircie de peuplement grandeur nature |
| Cycle de professionnalisation Marne | Comment évaluer un bien forestier ? | 15/09/2017 | <i>Thèmes des journées à l'étude</i> |
| | | 20/10/2017 | |
| | | 17/11/2017 | |
| | | 08/12/2017 | |
| Cycle de professionnalisation Aube / Marne | Le chêne | 29/09/2017 | La filière chêne : quels produits pour quels marchés ? |
| | | 27/10/2017 | La mise en place et la gestion des jeunes peuplements |
| | | 24/11/2017 | La gestion des peuplements adultes |
| | | 15/12/2017 | Estimation, commercialisation et exploitation de mes chênes |
| Cycle de professionnalisation régional | Le groupement forestier de A à Z | 06/10/2017 | Je crée mon groupement forestier |
| | | 07/10/2017 | La gestion sylvicole dans mon groupement forestier |
| | | 03/11/2017 | Mes droits et devoirs de forestier : obligations et réglementation liées à la fiscalité et à la législation en forêt |
| | | 04/11/2017 | La contractualisation et la commercialisation des bois du groupement forestier |

OUI, je souhaite recevoir le programme détaillé du(des) stage(s) FOGEFOR suivant(s)* :

- Cycle de base Marne / Haute-Marne « **Apprendre à gérer son patrimoine forestier** » (de décembre 2016 à novembre 2017)
- Cycle de professionnalisation Aube / Haute-marne « **Le Douglas : une essence d'avenir et une formidable opportunité pour les propriétaires forestiers** » (de mars à juin 2017)
- Cycle de professionnalisation Ardennes « **Guides et diagnostics de gestion forestière : les outils d'aide à la décision pour la gestion forestière** » (de mai à octobre 2017)
- Cycle de professionnalisation Marne « **Comment évaluer un bien forestier ?** » (de septembre à décembre 2017)
- Cycle de professionnalisation Aube / Marne « **Le chêne** » (de septembre à décembre 2017)
- Cycle de professionnalisation régional « **Le groupement forestier de A à Z** » (2 x 2 jours d'octobre et novembre 2017)

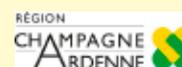
Mme M. NOM : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Email :@.....

Les FOGEFORS bénéficient du soutien financier de

* Sous réserve de validation des financeurs nationaux



Retour sur le week-end champardennais de septembre dernier

À l'occasion de la Journée régionale de la forêt privée organisée à Colmar (68), notre délégation de propriétaires forestiers champardennais a représenté dignement l'ouest de la nouvelle région. Des propriétaires issus de nos 4 départements, accompagnés d'un transfuge propriétaire en Meuse, ont participé au déplacement sur 2 journées qui comprenait un vendredi à la scierie Hermann Keller (Achern, Allemagne), une soirée à Strasbourg (67), ainsi que la participation à la Journée régionale à proprement parler à Colmar.

Visite de la scierie Hermann Keller

La visite d'une scierie de grande capacité est à l'origine une demande des propriétaires suivant les cycles FOGFOR sur la Champagne-Ardenne. Or, nous ne disposons pas sur notre territoire de scierie de cette capacité. Le déplacement vers l'Est était évident, mais autant profiter de la Journée régionale pour organiser ce déplacement. Madame Holje et Monsieur Ackermann, responsables des achats de la scierie (respectivement côté français et côté allemand) nous ont accueillis

en début d'après-midi. Située à deux pas de la frontière française, la scierie Hermann Keller, fondée en 1862, est une scierie allemande aux capacités impressionnantes : sur une surface de 140 000 m², des machines à la pointe de la technologie scient chaque année 320 000 m³ d'épicéa et de sapin et 50 000 m³ de douglas (80 % des bois sont certifiés). La scierie, habituellement fermée le vendredi après-midi, a spécialement poursuivi son activité pour notre visite.

◆ Approvisionnement :

La scierie s'approvisionne sur les Vosges, le Doubs, la Haute-Marne, mais également en Forêt Noire et jusque dans le Massif Central pour le douglas. La majorité des achats se fait par contrat d'approvisionnement avec l'Office national des forêts, des exploitants ou des coopératives (par exemple, la coopérative Forêts & Bois de l'Est approvisionne la scierie à hauteur de 30 000 m³ annuels). Sur le parc à grumes, pas moins de 1 500 m³ sont accueillis chaque jour, soit 50 camions, et ce, de 6 h 00 à 8 h 00 du matin.

◆ Stock :

Le stock de grumes est très faible : 200 m³ de sciages, 600 m³ de grumes seulement. Il n'y a jamais de souci avec l'approvisionnement.

◆ Diamètre des bois sciés :

Les grumes d'épicéas ont un diamètre de 60 cm (14 cm fin bout), tandis que le douglas fait 45 à 50 cm (16 cm fin bout).

◆ Séparation des grumes en lots :

Les lots qui sont livrés par camion sont identifiés. Une personne réceptionne toutes les livraisons. Ce responsable sait très exactement ce qui entre à la scierie : il évalue la qualité des bois (courbure, décroissance) à l'œil et applique une décote en fonction. Le bois est ensuite redirigé, écorcé, mesuré au laser, puis sera déposé par classe de diamètre (1 classe tous les 2 cm). Le transporteur, de son côté, récupère un bon de livraison qui servira à la facturation.

◆ Le poste d'entrée :

Une sélection s'opère sur les différents lots de grumes en fonction de ce qui doit être scié, afin de limi-



Le parc à grumes de la scierie

ter les chutes de bois. Les grumes du lot identifié passent dans un détecteur de métal et sont réparties en 2 qualités par un opérateur : principale ou 2nd choix. Le bois est découpé par des scies circulaires, qui ont un meilleur rendement matière et un meilleur trait de coupe.

◆ **Vérification de la qualité des sciages :**

Sur une seconde cabine, un employé vérifie la qualité des sciages durant 8 heures, avec 2 x 30 minutes de pause dans la journée. Il trie les bois cassés, défectueux. Les employés sont formés sur plusieurs postes. L'entretien des locaux (la sciure est omniprésente) est réalisé lors des pauses ou certains jours particuliers.

◆ **Finalisation des commandes :**

Les sciages, une fois triés, sont séchés, traités, emballés. Sur chaque palette de sciages est apposée la description du lot : épaisseur, largeur, longueur, nombre de pièces, etc.

◆ **Déchets :**

Il n'y a pas de déchets : les sciures sont récupérées et revendues pour fabriquer des granulés (bois énergie) ou des panneaux.

◆ **Formation :**

M. Keller souhaite former 5 à 6 in-



Le produit fini : du sciage de résineux

Photo Ph.Juino © CRPF CA

génieurs ou apprentis chaque année. Cela permet de mettre le pied à l'étrier de jeunes volontaires et de disposer de CV si un poste se libère.

◆ **Clients :**

Les clients de la scierie sont très variés et parfois éloignés géographiquement (*ex : Point P de Bretagne*). Parmi les pays que la scierie fournit, on compte la France, l'Allemagne, le Benelux, l'Espagne, l'Angleterre, mais également les États-Unis (et anciennement l'Italie et le Japon) selon la fluctuation des monnaies.

Soirée à Strasbourg

À la suite de la visite de la scierie, les membres de notre délégation ont quitté l'Allemagne pour retourner vers la capitale du Grand Est. Ils ont passé la nuit à l'hôtel, après un dîner à l'Ancienne Douane (restaurant convivial de Strasbourg), la visite du centre-ville, ainsi que le spectacle de sons et lumières sur la splendide cathédrale.

Journée régionale à Strasbourg

Le samedi matin, un post-petit-déjeuner de kouglof et de café a accueilli nos propriétaires forestiers dans la forêt de Neubois (67). Le CRPF Lorraine-Alsace y a présenté un exemple de projet concerté de mobilisation de bois en petite forêt privée.

Sur un ensemble de forêts privées, une association syndicale autorisée (ASA) a été créée en 2010. Elle regroupe 306 propriétaires pour 114 ha de forêts dominées par des peuplements de hêtraie-sapinière (36 %) et de futaie mixte à dominance de sapin (16 %), sur des pentes vosgiennes.

Le projet a été initié en 2003, en s'appuyant sur des propriétaires motivés et convaincus de l'intérêt de la mobilisation. À l'origine, les forêts de Neubois représentaient 160 ha divisés



Poste de tri des bois

Photo Ph.Juino © CRPF CA

en 1 100 parcelles appartenant à 468 propriétaires. Le projet comportait 3 volets :

1 L'amélioration du foncier :

Les propriétaires souhaitant échanger, vendre ou acheter des parcelles ont été recensés et mis en relation. Des primes de 230 à 800 € ont été versées aux propriétaires souhaitant agrandir leur unité de gestion (par la région Alsace et le Conseil départemental du Bas-Rhin). Ainsi, 17 % de la surface a changé de main.

2 L'amélioration de la desserte :

La formation de l'ASA a permis la réalisation de 3,2 km de route forestière et 1,6 km de pistes représentant 54 300 € HT (soit une cotisation de 4,60 € TTC/are).

3 La gestion concertée :

Un plan d'action sylvicole, c'est-à-dire un plan simple de gestion concerté à caractère volontaire, comprenant un état des lieux des peuplements (donc la définition de zones homogènes) et un programme de coupes et travaux a été établi. Des chantiers concertés sont par la suite lancés pour exploiter les bois. Les techniciens de Forestiers d'Alsace et du CRPF Lorraine-Alsace pilotent le tout. Sur 3 années, la mobilisation de 1 270 m³ a été ainsi rendue possible sur 15,85 ha de l'ASA.



Visite du samedi matin

Photo J.-B. Richard © CRPF CA

Après une visite de la station, le bus champardennais s'est dirigé vers le Parc des Expositions de Colmar (68), où les autres participants à la Journée régionale, issus des 4 coins de Lorraine et d'Alsace étaient déjà rassemblés. Le repas a été suivi comme convenu des prises de parole de responsables de la filière du Grand Est et de Corinne Lepage, intervenue en tant que grand témoin de la Journée. Devant un auditoire de 500 propriétaires forestiers, ont ainsi été invités à prendre la parole différents acteurs et représentants de la filière forêt-bois, parmi lesquels : Philippe Siat, président de la Fédération Nationale du Bois (FNB) et dirigeant de la scierie SIAT, Jean Maegey, président de Fibois Alsace (interprofession), Antoine d'Amécourt, président de Fransylva et du CNPF, Vincent Ott, président du CRPF Lorraine-Alsace et Patrice Bonhomme, président du

CRPF de Champagne-Ardenne et de l'Union de la Forée Privée de Champagne-Ardenne (UFPCA).

Patrice Bonhomme a ainsi dressé le bilan de la journée.

« La réunion des anciens territoires en une région Grand Est nous place sur un des premiers bassins sylvicoles français. C'est une nouvelle responsabilité pour les sylviculteurs, et celle-ci a des problématiques d'ores et déjà identifiées :

- **l'équilibre sylvo-cynégétique** doit être retrouvé ;
- **le tissu industriel de la filière bois** doit être reconstruit, sinon quel serait l'intérêt de mobiliser plus de bois ? ;
- **le matériau bois** doit participer à la transition énergétique mais ne doit pas être utilisé au préjudice d'autres énergies plus intéressantes (par exemple la méthanisation) ;



Patrice Bonhomme s'adresse aux propriétaires forestiers privés du Grand Est

Photo J.-B. Richard © CRPF CA



Les 500 propriétaires forestiers représentant le Grand Est.

- **la forêt doit s'adapter** à l'industrie et au consommateur ;
- **les forestiers doivent faire face au changement climatique** en travaillant à l'optimisation de leur gestion ;
- **des systèmes de regroupement** doivent être trouvés pour limiter le morcellement et permettre la valorisation des forêts ;
- **la certification des forêts** doit permettre une mobilisation accrue en accord avec la préservation des milieux ;
- **le producteur de bois** doit être considéré et le grand public doit comprendre que couper les arbres n'est pas une destruction de la forêt, mais l'issue d'un premier cycle et le commencement d'un second ;
- **la filière forêt-bois** doit être développée via un réel projet, du plant jusqu'au produit fini : il est nécessaire de développer une concertation franche et sans arrière-pensée avec l'État, les pouvoirs publics, les collectivités, pour une filière qui permette le développement économique local ;
- **les producteurs de bois** doivent s'engager sur des sujets lourds tels que le Plan Régional de la Forêt et du Bois (PRFB) et le contrat de filière, actuellement en construction.

Nous devons porter une ambition de la filière et mobiliser dans le cadre de multifonctionnalité de la forêt. » Un débat et des questions ont clôturé les différentes présentations des enjeux et des politiques publiques entreprises pour dynamiser la forêt privée. Les participants au « Week-end champardennais », a priori tous ravis de leur escapade en Alsace, ont tout de même admis regretter 2 choses :

- le nombre réduit de participants champardennais à un tel séjour (25 personnes dans un bus de 60 places).
- le manque d'imagination des restaurateurs alsaciens (2 choucroutes servies sur les 3 repas) !

H.Feuilly - UFPCA



La parole est au lecteur

Ci-dessous, la réaction d'un de nos lecteurs suite à l'article « Moins de numéros cadastraux grâce à un simple courrier » paru dans Sylvinfo n° 94.

Pour ce lecteur, par ailleurs expert forestier, le regroupement des parcelles cadastrales n'est pas toujours la meilleure solution.

À la lecture de ses arguments et de l'article initial, chacun pourra se faire son opinion.

Je souhaite réagir à l'article paru dans Sylvinfo n° 94 intitulé « Moins de numéros cadastraux grâce à un simple courrier » (article issu de Bois et forêt de Poitou-Charentes), qui informait les lecteurs de la possibilité de procéder à une simplification cadastrale pour un même propriétaire qui possède plusieurs parcelles contiguës sur une même commune, section et lieu-dit.

Si cette démarche peut trouver un sens pour les forêts soumises à PSG, en simplifiant la gestion administrative du foncier pour son propriétaire, elle peut cependant devenir contre-productive lorsque l'on aborde le sujet du micro-foncier morcelé (c'est-à-dire les parcelles présentant une surface moyenne dépassant rarement 30 ares et constituant des massifs de 100 ou 200 ha d'un seul tenant).

La petite (< 4 ha) et micropropriété (< 1 ha) représentent en effet environ le quart de la surface forestière privée champardennaise. Cette catégorie est devenue un enjeu politique majeur de mobilisation et concentre à ce titre toutes les attentions du législateur (Plans de Développement de Massifs, GIEEF, bonifications de subventions pour les projets de regroupement entre propriétaires, etc...). L'un des freins est, pour des propriétaires qui sont de plus en plus éloignés de leurs

parcelles, le coût lié à la recherche et à la délimitation de celles-ci, qui les découragent bien souvent de s'y intéresser. Or, la simplification proposée, si elle s'opérait en masse, compliquerait assurément la recherche des limites naturelles des parcelles : l'effacement progressif, sur les plans cadastraux, d'anciennes limites de parcelles pourtant bien présentes sur le terrain (sauts de chèvre, ados, dépressions, coups de serpe, vieilles bornes...) et constituant des repères fiables pour retrouver rapidement les bonnes limites, ralentira les opérations de délimitations en augmentant le risque d'erreur. En cas d'échec à retrouver les limites, il faudra alors recourir au géomètre dont le coût ne justifiera bien souvent plus l'intérêt même d'intervenir.

Ajoutons que les plans cadastraux étant désormais de plus en plus disponibles sous format vectoriel (BD PARCELLAIRE® de l'IGN), l'accès aux vieux plans de cadastre est de fait de plus en plus difficile. Seules les archives départementales les proposent d'ailleurs encore à la consultation.

Cela va donc, de mon point de vue, à l'encontre des enjeux actuels visant à mobiliser davantage de bois en petite et micropropriété privée. Voilà pourquoi, je déconseille fortement les propriétaires d'opérer à cette simplification cadastrale lorsque leurs parcelles se situent dans des massifs où le foncier est très morcelé.

C.Pichery
Expert forestier

- ÉLECTIONS DES CONSEILLERS DES CRPF EN 2017 -



À partir du 8 janvier, si vous possédez plus de 4 ha de forêt ou un document de gestion durable, vous allez voter pour élire vos conseillers départementaux du CRPF Grand Est.

La forêt privée a besoin de votre voix !

Votre **VOIX** a un **POIDS**, mais **POURQUOI ?**

1

Plus vous serez nombreux à voter,
plus vos élus seront représentatifs face aux institutions.

2

Plus vous serez nombreux à voter,
plus vos représentants pèseront pour préserver les moyens de proximité mis à votre disposition (techniciens, secrétariat, assistance, conseils...).

3

Plus vous serez nombreux à voter,
plus vous renforcerez la légitimité du nouveau CRPF de la grande région.

4

Plus vous serez nombreux à voter,
plus nous aurons de chance de préserver l'avenir de votre journal de proximité.

**RENOVEZ VOTRE BULLETIN DE VOTE
DANS L'ENVELOPPE PRÉ-AFFRANCHIE AVANT LE 1^{ER} FEVRIER**





Votre voix porte, même du plus profond de la forêt !

En 2017 : Élection de vos représentants dans les conseils des Centres régionaux de la propriété forestière.

Le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) exerce son activité en forêt privée par le canal de ses délégations régionales, les Centres régionaux de la propriété forestière (CRPF).

Le CRPF a pour tâche d'apporter aux forestiers privés :

- ◆ des **informations** simples et précises sur les méthodes de sylviculture, les travaux de plantation, d'éclaircies, d'élagage, ... et les **formations** correspondantes.
- ◆ des conseils pour une meilleure **gestion forestière durable** de vos bois et forêts.

Par ailleurs, le CRPF est chargé de l'agrément des **documents de gestion**, dont les plans simples de gestion, outils de progrès pour vos bois et forêts, vous permettant :

- ◆ d'orienter vos choix de sylviculture en fonction des conditions naturelles de vos forêts et de vos options économiques.
- ◆ d'organiser votre gestion sur le long terme.
- ◆ de bénéficier d'une garantie de gestion durable permettant un accès aux aides financières et fiscales.

C'est un vote par correspondance. Si vous êtes inscrits sur les listes électorales départementales, vous recevrez début janvier 2017 les instruments de vote. Il vous suffira de poster votre bulletin de vote sans timbrer et aussitôt que possible, car

celui-ci devra impérativement parvenir à la Préfecture de région avant le 7 février 2017.

Conséquence de la fusion des régions, en 2017 les représentants que vous allez élire formeront le conseil du CRPF Grand Est, fusion des CRPF Champagne-Ardenne et Lorraine-Alsace.

Plus vous serez nombreux à voter, plus vos représentants auront du poids pour défendre vos intérêts et ceux de la forêt privée auprès des décideurs tant nationaux que régionaux. Aussi n'oubliez pas de poster votre bulletin de vote en janvier 2017 même s'il peut n'y avoir qu'un seul candidat pour un poste de conseiller.

Ph. Juino

Après la fusion des 2 CRPF en avril 2017

Même après la fusion des 2 CRPF de Champagne-Ardenne et de Lorraine-Alsace, vos interlocuteurs pour les 4 départements de l'ex-Champagne-Ardenne seront toujours à votre écoute.

◆ Ardennes :

17 rue du Château-CS 707769
VILLERS SEMEUSE
08013 CHARLEVILLE MEZIERES CEDEX
☎ 03.24.57.61.88-☎ 03.24.32.52.85

● **Régis Drouhin :**
regis.drouhin@crpf.fr

◆ Aube :

42 rue de la Paix-BP 3070
10012 TROYES CEDEX
☎ 03.25.73.24.88-☎ 03.25.40.11.94

● **Bernard Bouchet :**
bernard.bouchet@crpf.fr



Pascal Theisen conseillant un propriétaire forestier.

Photo S. Gaudin © CRPF CA

● **Fabrice Beynette :**
fabrice.beynette@crpf.fr

◆ Marne :

Maison Régionale de la Forêt et du Bois - Complexe Agricole du Mont

Bernard - Route de Suippes
51000 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
☎ 03.26.65.18.25-☎ 03.26.65.47.30

● **Jean-Baptiste Wokan :**
jb.wokan@crpf.fr

Centre La Rochefoucauld
Rue Saint Vincent de Paul
BP 28 - 51210 MONTMIRAIL
☎ 03.26.81.65.03-☎ 03.26.42.48.91

● **Pascal Theisen :**
pascal.theisen@crpf.fr

◆ Haute-Marne :

26 avenue du 109^{ème} R.I.
52000 CHAUMONT
☎ 03.25.03.40.84-☎ 03.25.01.05.50

● **Damien Breugnon :**
damien.breugnon@crpf.fr

● **Jimmy Petit :**
jimmy.petit@crpf.fr



Les forestiers de Haute-Marne se rencontrent

Le vendredi 2 décembre dernier, une trentaine de forestiers du Nord de la Haute-Marne se sont retrouvés à l'initiative du Syndicat des Forestiers Privés de Haute-Marne et du CRPF à Frampas (en plein cœur de la région du Der).

Cette journée s'est voulue être avant tout technique et a été partagée entre une matinée « d'observation sur le terrain » et un après-midi « d'information » en salle.

Présentation d'une sylviculture dynamique du chêne

En effet, le matin, Bernard Challan-Belval, technicien forestier indépendant et Damien Breugnon (CRPF) ont présenté en forêt des essais d'amélioration de la sylviculture du chêne, suivis par le CRPF depuis plusieurs années.

Les participants ont pu apprécier le travail fait en visualisant les différents stades de l'évolution du chêne sur les diverses placettes présentées, de la coupe rase à la régénération naturelle, en passant par les phases de dégagement, de dépres-

sage, de détournage, jusqu'au chêne de 150 ans !

Un moment toujours agréable et intéressant pour tout forestier que d'être sur le terrain à pouvoir échanger et apprendre les expériences des autres.

Au détour des conversations, on a pu surprendre certains forestiers déclinant les grandes fonctions de la forêt (préservation de l'environnement vivant, préservation des sols et de l'eau, qualités de nos paysages, ...), d'autres confirmant la nécessité de bien connaître sa forêt si on veut bien pratiquer, d'autres encore qu'être propriétaire, c'est raisonner en gestionnaire aujourd'hui pour demain.

Un déjeuner fort sympathique, à la Ferme Auberge du Gros Chêne à Frampas, attendait ensuite les forestiers et au cours duquel chacun a pu faire plus amples connaissances avec ses voisins de table.

Fiscalité forestière

L'après-midi, Damien Breugnon a informé les propriétaires des différents aspects de la fiscalité liée à la forêt.

S'il est en effet important de connaître les avantages fiscaux dont un propriétaire forestier peut bénéficier, il ne faut pas oublier les engagements qui en découlent.

Les divers organismes de la Forêt Privée et le Syndicat des Forestiers Privés de Haute-Marne

Monsieur Dominique Barthélémy, Président du Syndicat, a ensuite fait une présentation des différents organismes de la Forêt privée avant d'évoquer les actions du Syndicat, à savoir entre-autres :

- ◆ les syndicats départementaux prennent des initiatives pour favoriser l'activité des forestiers. Ils assurent leur représentation auprès des pouvoirs publics locaux et relayent les actions menées par la Fédération au niveau national.
- ◆ quant à la Fédération des Forestiers Privés de France, elle représente et défend les propriétaires forestiers et la forêt privée auprès des pouvoirs publics français et européens, des partenaires de la filière forêt bois, et des organismes impliqués dans la filière forêt bois. Elle informe les propriétaires forestiers sur les questions politiques, juridiques et économiques. Elle leur donne ainsi les moyens de gérer leur forêt en acteurs économiques et avec sérénité.

Devant l'intérêt porté par les participants et la richesse des échanges au cours de cette journée, le Syndicat a décidé, toujours en lien avec le CRPF, d'organiser une réunion dans le centre du département, en octobre 2017, sur le thème «le hêtre sur terrain calcaire».

**A. Dunoyer et G. Maigret
Administrateurs du Syndicat**



Présentation des essais.

Formations continues 2017



Le catalogue des formations 2017 de l'IDF, service R&D du Centre National de la Propriété Forestière, est paru.

Les nouveaux stages :

- Bien préparer une plantation
- Bien planter des plants de qualité
- Bien entretenir une plantation
- Les fondamentaux de la populi-culture
- Connaître l'autécologie des essences pour mieux gérer sa forêt
- Les projets carbone forestier en pratique
- Botanique : reconnaître les principales espèces des forêts méditerranéennes
- Utiliser des GPS en lien avec un SIG
- Journées nationales InterCetef des organismes de développement de la forêt privée : les sylvicultures du chêne.

Ces formations sont en majorité ouvertes aux propriétaires forestiers.

Tous les renseignements sur les stages sont disponibles sur notre site Internet

www.foretpriveefrancaise.com en rubrique **Services et formation**. Vous pouvez également nous contacter directement pour obtenir une fiche détaillée, le catalogue complet, ou toute autre information concernant la formation.

IDF Formation organise également de nombreux stages sur mesure, adaptés à vos besoins.

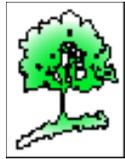
N'hésitez pas à nous contacter !

Renseignements : Florent GALLOIS, responsable formation

Inscriptions : Christine Jousselein, assistante formation

IDF - CNPF - 13 avenue des Droits de l'Homme - 45921 ORLÉANS Cedex 9

☎ 02 38 71 91 14 - 📠 02 38 71 90 63 -
 Courriel : idf-formation@cnpf.fr



LA
FORÊT
PRIVÉE
ARDEENNAISE

En 2017, les forestiers ardennais seront actifs !

1 Lancer avec Sylvinfo une nouvelle campagne d'adhésions au syndicat

Avec ce numéro de Sylvinfo, les propriétaires forestiers des Ardennes vont pouvoir, s'ils le désirent adhérer au Syndicat en 2017 grâce au bulletin joint à l'envoi du journal.

Nous avons absolument besoin d'augmenter le nombre de propriétaires adhérents pour améliorer notre représentativité et mieux défendre les propriétaires.

2 Promouvoir SYLVASSUR : l'assurance contre les risques d'incendie et de tempête

L'État a décidé de ne plus couvrir les sinistres liés aux tempêtes et incendies qui surviennent en forêt. A compter du 1er janvier 2017, les propriétaires ne seront plus indemnisés s'ils ne s'assurent pas eux-mêmes.

Il est donc urgent que les propriétaires Ardennais s'assurent. FRAN-SYLVA a mis en place SYLVASSUR, assurance incendie et tempête réservée aux adhérents. C'est une assurance compétitive et efficace, et Fransylva, comme les coopératives ou les experts peuvent aider les propriétaires à constituer le dossier technique nécessaire. Les propriétaires peuvent aussi contacter directement FRANSYLVA : Monsieur Nicolas du Boullay Tél. 01 47 20 66 55, ou le site www.sylvassur.com

3 Continuer notre action pour rétablir l'équilibre sylvo-cynégétique

Dans plusieurs massifs forestiers des Ardennes, la pression des grands cervidés met en péril les semis naturels et les plantations. Le syndicat poursuivra sans relâche en 2017 son action auprès des

pouvoirs publics pour assurer le retour à un équilibre sylvo-cynégétique permettant le renouvellement de nos forêts.

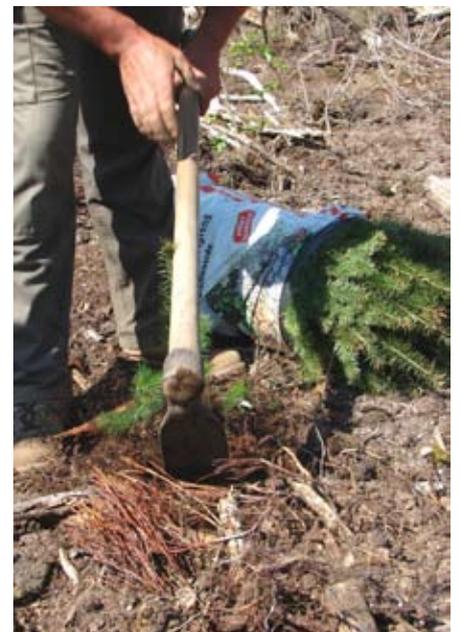
4 Organiser 2 réunions de sensibilisation au contact des propriétaires en Argonne et Nord-Ardenne

Il est important que le syndicat dialogue avec les propriétaires, comme il l'a déjà fait. Et 2 réunions seront organisées au printemps et à l'automne autour des thèmes suivants :

- ◆ Sylvassur
- ◆ La transmission des forêts
- ◆ La forêt : patrimoine de production

5 Suivre les projets de replantation AMI Dynamic et INTER-REG V

Enfin les programmes d'aide aux plantations l'un financé par la Région et le FEADER, l'autre dans le cadre AMI Dynamic, financé principalement par l'ADEME. Tous deux concernent les Ardennes, ils sont en bonne voie et le syndicat suivra attentivement leur mise en place.



Plantation à la pioche

Photo J.A. Csakvary © CRPFRA



Une randonnée À la découverte de la gestion durable

PEFC Champagne-Ardenne a organisé, sur demande d'une partie de ses membres, une randonnée ludique « À la découverte de la gestion durable » sur la Montagne de Reims, ouverte aux adhérents des associations de l'Union touristique Les Amis de la nature (UTAN) et de Champagne-Ardenne Nature Environnement (CANE), toutes deux, associations environnementales.

Le dimanche 23 octobre ont ainsi été rassemblés 44 randonneurs et 6 professionnels de la forêt et du bois de 9h30 à 17h. Le long de la boucle pédestre d'une douzaine de kilomètres démarrant à Trépail (51) et passant par le site des Faux de Verzy, des intervenants de PEFC Champagne-Ardenne, de l'Office National des Forêts (ONF), du Centre National de la Propriété Forestière (CNPF), du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims (PNR) et de l'interprofession Valeur Bois ont présenté différents aspects de la gestion forestière durable. Le tracé avait été choisi afin de présenter un maximum de facettes de la gestion des forêts.

Au programme

L'historique du Parc de la Montagne de Reims, les fonctions de la forêt, le label Forêts d'exception, la chaîne de contrôle des bois certifiés, la biodiversité, les différences entre forêt publique et forêt privée, le renouvellement des forêts, les avantages de la construction bois, etc. Cette randonnée était l'occasion pour un public familier de la forêt d'enfin découvrir le travail des professionnels pour préserver le milieu forestier, le mettre en valeur, tout en mobilisant du bois pour l'économie locale. À l'issue de la journée, les randonneurs ont confié qu'ils « ne regarderaient plus la forêt du même œil » et que « cette randonnée a été particulièrement riche et instructive ». Certains ont également admis qu'ils comprenaient « mieux les propriétaires forestiers désormais ». Cette manifestation, qui a permis de montrer l'entente entre les différents partenaires des forêts publiques et privées, pourrait être reconduite en 2017 dans d'autres régions ou avec une ouverture au grand public tant elle a plu.

En bref...

ICE : Indicateurs de changement écologique



Les organismes forestiers et cynégétiques de Champagne-Ardenne ont enclenché une collaboration destinée à la mise en place d'une démarche concertée. Le but est de rendre compatibles la présence durable d'une faune sauvage riche et variée et les activités sylvicoles pérennes et rentables en Champagne-Ardenne. C'est une problématique au centre des débats entre forestiers et acteurs du monde cynégétique. Pour suivre l'évolution des populations d'ongulés sur le territoire, il existe une série d'outils. Parmi ceux-ci, les Indicateurs de changement écologique fournissent des informations sur l'évolution du système «forêt-cervidés» au cours du temps. Ils sont répartis en 3 groupes : indicateurs d'abondance, indicateurs de performance, indicateurs de la pression sur le milieu. Un minimum de 3 années de mesures sont en outre nécessaires pour débiter une interprétation de ces résultats. Les résultats d'un massif ne peuvent pas être comparés avec ceux d'un autre massif.

Plaquette 2 pages, disponible auprès du CRPF.



Présentation de la chaîne de contrôle des bois PEFC



Actualités

Forêt et carbone : comprendre, agir, valoriser



Comprendre comment et pourquoi la forêt prend une part active dans l'atténuation du changement climatique. Cet ouvrage fournit une synthèse actualisée des connaissances et des outils nécessaires à la réalisation de projets carbone en forêt.

Le propriétaire qui s'interroge sur la part que peut prendre sa forêt dans l'atténuation du changement climatique, le technicien qui veut développer un projet carbone, l'entreprise ou la collectivité désireuse de participer à l'amélioration de la forêt française au travers de sa politique de développement durable, trouveront dans cet ouvrage synthétique tout ce qu'il faut savoir sur le sujet.

Oiseaux et forêt, une alliance naturelle



La France est riche de plus de 400 espèces d'oiseaux, soit la moitié des espèces d'oiseaux d'Europe.

L'oiseau habitant de la forêt, trouve à se nourrir et à se reproduire, mais il œuvre aussi à la protéger contre ses ennemis et contribue activement à sa régénération.

Ce guide destiné à éveiller la curiosité et la sensibilité ornithologique propose des recommandations de bons sens ne compliquant guère la gestion sylvicole et des clés de compréhension de cette biodiversité à la fois riche et fragile.

Commande au CNPF IDF-47 rue de Chaillot-75116 Paris - ☎ 01 47 20 68 39 - idf-librairie@cnpf.fr - www.foretpriveefrancaise.com

Le Chêne pédonculé dépérit dans les Ardennes

L'Observatoire wallon de la santé des forêts a étudié le dépérissement des chênaies plus particulièrement dans les Ardennes où 40 % des chênaies pédonculées sont affectées par le dépérissement, principalement des arbres qui ne sont pas en station.

L'étude montre d'ailleurs que le chêne sessile est dans son optimum stationnel dans 44 % des cas là où le pédonculé ne l'est que dans 2 % des cas sur ce secteur.

Source Forêt Nature N°140 juillet septembre 2016

Lors d'une sécheresse, le seuil de mortalité diffère entre les feuillus et les résineux

La cavitation est ce phénomène qui provoque la rupture de la colonne d'eau dans les vaisseaux des arbres. Ce phénomène apparaît lors d'une sécheresse intense : la colonne se brise comme une corde et le vaisseau inactif meurt.

Dans un communiqué, l'INRA indique que le seuil de mortalité se déclenche plus précocement chez les résineux (à partir de 50 % de canaux inactifs) que chez les feuillus où il faut atteindre 80 à 90 % de vaisseaux touchés par la cavitation.

Source Forêt mail N°131 septembre 2016

La récolte du bois énergie doit être calibrée selon la richesse du sol

Forêt entreprise publie la synthèse d'une étude concernant les conséquences de l'intensification des récoltes de biomasse sur le stockage du carbone en forêt.

Cette étude confirme ce que l'on savait plus ou moins : la récolte de la biomasse et des rémanents (petites branches) n'entraîne pas une forte augmentation de l'énergie produite.

En revanche, l'exportation des éléments minéraux est dans ce cas très importante, surtout si le feuillage est récolté et les peuplements jeunes (minéraux concentrés dans les jeunes écorces). La fertilité de la parcelle ainsi que la croissance des arbres diminuent alors. Ces résultats doivent évidemment être nuancés en fonction du niveau initial de la fertilité de la parcelle.

Source Forêt entreprise N°230 septembre 2016

Record mondial des plus hautes tours d'habitation en bois

Alain Juppé, maire de Bordeaux a annoncé la construction dans sa ville des 2 plus hautes tours de logements en bois au monde. Avec 50 mètres et 18 niveaux, elles seront construites par Eiffage (*tour Hypérion*) et Kaufman & Broad (*tour Silva*).

Elles ressembleront à des tours... en béton. Le bois sera en effet peu visible en façade, afin de ne pas l'exposer aux intempéries et de limiter les entretiens. Pour Hypérion, le bois ne sera apparent qu'en sous-face des balcons. Silva aura une façade en verre, mais laissera voir la structure principale en bois. Les 2 tours seront construites en majorité en bois, même si le noyau central (cages d'escalier et ascenseurs) sera en béton pour assurer la stabilité au vent. Le bois d'ossature (poutres en bois lamellé-collé) sera français, la filière naissante de panneaux en bois massif préfabriqués (dit CLT) en sortira renforcée. Le surcoût par rapport à des projets similaires en béton n'est que de 100 à 200 €/m².

Le 1^{er} chantier (*Hypérion*) débutera vers septembre 2017 pour une livraison en janvier 2020.



Mouvements au pôle forestier de la DRAAF

La suppression du pôle forestier sur le site de la DRAAF à Châlons-en-Champagne s'est malheureusement accompagnée du départ de deux de nos interlocuteurs privilégiés : Benjamin PITON parti sous d'autres cieux (IGN Nancy) et Jean-François ROLLIN qui a fait valoir ses droits à la retraite.

Nous regrettons bien entendu ces deux départs mais cela ne nous empêche pas de souhaiter une pleine réussite à Benjamin dans son nouveau poste et une heureuse retraite à Jean-François.

Changement à la Direction générale du CNPF

Lors des récentes réunions du CNPF les 7 et 8 novembre dernier, Thomas Formery a confirmé son départ en retraite. Il restera toutefois, pendant quelques mois encore, conseiller du Président d'Amécourt et suivra notamment toute la procédure des élections des conseillers du CRPF jusqu'en mars 2017.

Thomas Formery a accompli toute sa carrière forestière au service de la forêt privée, notamment dans le cadre des CRPF.

Il est bien connu des propriétaires forestiers champardennais puisqu'il a commencé sa carrière dans notre



région en étant le directeur-adjoint du CRPF Champagne-Ardenne de 1976 à 1989.

Il est ensuite directeur du CRPF Nord-Pas de Calais-Picardie jusqu'en 1999, date à laquelle il prend la direction de l'IDF.

En 2002, il devient directeur du CNPPF et assure cette double direction (IDF et CNPPF) jusqu'à la création du CNPF en 2010 dont il est le premier directeur général.

Élément incontournable des CRPF et de la forêt privée qu'il a notamment représentée et défendue auprès des ministères successifs et des élus, totalement investi au service du CNPF, son départ va marquer la fin d'une époque qui coïncide d'ailleurs avec de nouveaux enjeux : fusion des régions et réorganisation des CRPF, élaboration des programmes régionaux de la forêt et du bois, mise en œuvre du nouveau contrat d'objectifs des CRPF, ...

Pour lui succéder, Claire Hubert, nouvelle directrice générale du CNPF qui a pris ses fonctions le 1^{er} octobre 2016.



Claire Hubert a été sous-directrice de la forêt et du bois entre 2003 et 2005 puis successivement directrice de l'AFOCEL, chef de service départemental à l'ONF, Directrice de la DDA de l'Aube. Plus récemment, elle a été responsable des services de la recherche des Ministères de l'Agriculture puis de l'Écologie avant de rejoindre le Conseil général de l'Environnement.

La diversité de son parcours professionnel, ses connaissances dans le secteur forêt bois, dans le fonctionnement des Ministères et son dynamisme seront très utiles au CNPF. La présence de Thomas Formery à ses côtés jusqu'au début du printemps 2017 permettra d'assurer dans les meilleures conditions une transition fonctionnelle à la Direction générale du CNPF.

Nous souhaitons bien entendu une très bonne retraite à Thomas Formery et espérons qu'il pourra nous accueillir dans sa forêt et nous montrer son savoir faire forestier et nous souhaitons à Claire Hubert une pleine réussite dans ses nouvelles fonctions.

Bulletin de liaison des organismes de la forêt privée de la région Champagne-Ardenne

CRPF

MRFB - Complexe Agricole du Mt Bernard - Route de Suippes 51000 Châlons-en-Champagne

03 26 65 18 25

03 26 65 47 30

champagneardenne@crpf.fr

Sylvinfo est réalisé par le Centre Régional de la Propriété Forestière de Champagne-Ardenne, par l'Union de la Forêt Privée de Champagne-Ardenne et par les Syndicats des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs Départementaux.

Crédits photos et illustrations : CRPF de Champagne-Ardenne, Syndicats départementaux

Directeur de la publication : Patrice BONHOMME

Directeur de la rédaction : Philippe JUINO

Impression : Imprimerie Le Réveil de la Marne à Épernay (51).

IMPRIMERIE LE RÉVEIL DE LA MARNE

